Envoyé en préfecture le 09/11/2026
Reçu en préfecture le 09/11/2026
Publié le 09/11/2026
ID : 075-257500017-20261109-B2026_042_SEDIF-AR

SEANCE DU BUREAU DU VENDREDI 6 NOVEMBRE 2026

Annexe n° B2026-42-SEDIF au procès-verbal

Objet : Convention de privatisation d'espaces pour la soirée des Voeux du Président du SEDIF

LE BUREAU,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment en sa partie législative, les articles L. 1311-1, L. 5711-1 et L. 5210-1 à L. 5211-61,

Vu la délibération n° C2026-04 du Comité du 21 mai 2026 donnant au Bureau délégation pour le règlement de certaines affaires,

Considérant le souhait du SEDIF d'organiser la traditionnelle soirée des vœux de son Président et la recherche d'espaces privatisés à cette fin,

Considérant que le Musée du Quai Branly – Jacques Chirac a répondu favorablement à la sollicitation du SEDIF,

Vu le projet de convention de privatisation d'espaces établi entre les parties à cette fin,

Vu le budget du SEDIF,

A l'unanimité,

DELIBERE

Article 1 approuve la convention de privatisation d'espaces à conclure avec le Musée du Quai Branly, relative à la location d'espaces du musée le lundi 14 décembre 2026, pour un montant de 17 000 € H.T. (dix-sept mille euros hors taxes), et autorise la signature de la convention et de tous les actes et documents se rapportant à ce dossier,

Article 2 les dépenses correspondantes seront imputées sur le budget d'exploitation, au chapitre 011 "Charges à caractère général" de l'exercice 2026.

Le Président,

Richard DELL'AGNOLA
Maire de Thiais
Ancien Député
Vice-président de la Métropole du Grand Paris

Le délai de recours contre le présent acte, auprès du tribunal administratif de Paris, est de deux mois à compter de la date de sa publication.

Envoyé en préfecture le 09/11/2026
Reçu en préfecture le 09/11/2026
Publié le 09/11/2026
ID : 075-257500017-20261109-B2026_042_SEDIF-AR

SEDIF
SERVICE PUBLIC DE L'EAU

BUREAU DU VENDREDI 6 NOVEMBRE 2026

Le vendredi 6 novembre 2026 à 10 heures 30, se sont réunis en salle Odéon, 79, boulevard Saint-Germain - 75006 PARIS, sous la présidence de M. Richard DELL'AGNOLA, Président, les membres du Bureau du Syndicat des Eaux d'Ile-de-France sur convocation à eux adressée le 23 octobre 2026.

Membres du Bureau	Participation	Pouvoirs à
Richard DELL'AGNOLA	Présent	
Zartoshte BAKHTIARI	Présent	
Anne PELLETIER-LE-BARBIER	Présente	
Tonino PANETTA	Présent	
Luc CARVOUNAS	Présent	
Pierre-Christophe BAGUET	Présent	
Georges SIFFREDI	Présent	
Pierre-Edouard EON	Présent	
Nadège AZZAZ	Présente	
Patrick DONATH	Présent	
Inès MERBAH	Excusée	
Jean-Christophe LAGARDE	Excusé	
Julien WEIL	Présent	
Grégoire DE LASTEYRIE	Excusé	
Sylvie JACQUIN	Présente	
Nombre de présents :	***12***	*Pouvoir :* ***0***

Et qui peuvent délibérer valablement conformément aux articles L. 2121-17, L. 2121-20 et L. 5211-1 du Code général des collectivités territoriales.

SECRETAIRE DE SEANCE : Luc CARVOUNAS

Et a participé Monsieur Christian CAMBON, en qualité de personne qualifiée.

◆◆◆◆◆◆◆